

Les évolutions récentes de la procédure devant la Commission des sanctions de l'AMF

La loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a apporté d'importants changements dans la procédure devant la Commission des sanctions de l'AMF, notamment en rééquilibrant les prérogatives du Collège et en renforçant de manière notable le pouvoir de sanction de la Commission des sanctions. Cependant, il reste des améliorations à apporter à la procédure, notamment du côté des droits de la défense, en ce qui concerne le respect du contradictoire et la publicité des séances.

L'analyse et les propositions que font, dans *Revue Banque*, Thierry Gontard, Eric Boillot et Viviane Tse, du cabinet Simmons & Simmons LLP, sont extrêmement intéressantes.

[A lire dans notre base « Ressources », rubrique Divers, France, Documents, dossiers, études et analyses, Analyses juridiques, AMF.](#)